

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3162

présenté par

M. Lahmar, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Abrogation des groupes de niveaux dans le cadre du Choc des savoirs (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe LFI réitère son opposition totale à l'ensemble des mesures issues du « Choc des savoirs », annoncé par l'ex-ministre de l'Education nationale Gabriel Attal en décembre 2023 – parmi lesquelles figure notamment la mise en place des « groupes de niveaux » en 6^{ème} et en 5^{ème} en classe de français et de mathématiques.

Imposée contre la volonté des syndicats enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés et des professionnels du secteur, cette mesure inefficace et inégalitaire est de plus en plus remise en cause par les services du ministère de l'Education nationale eux-mêmes. Ainsi, un rapport de l'IGESR intitulé « Mise en place des groupes de besoins en français et mathématiques au collège » rendu public en juin 2025 souligne que « les effets sur les apprentissages ne soient pas réellement significatifs et que les écarts entre les élèves [à la suite de la mise en place des groupes de niveaux] se creusent ». Ces groupes sont particulièrement inefficaces pour les élèves fragiles, alors même que le dispositif de départ ambitionnait d'améliorer leur accompagnement. Conjugué à une absence de préparation suffisante des professeurs à la mise en place de cette réforme, et couplée à un manque de moyens financiers et humains adéquats, les conclusions de l'IGESR sont sans appel : « La mission recommande [...] un abandon du modèle actuel consistant à la mise en œuvre uniforme des enseignements en groupes pour tous les élèves de 6e/5e sur l'ensemble des heures français/maths ». Les récentes déclarations publiques du nouveau ministre de l'Education nationale Edouard Geffray dans la presse, ancien directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco) et donc en première ligne pour mettre en place ces groupes, vont en ce sens puisqu'il reconnaît que « le bilan était, on va dire, assez mitigé ». Dans cette même interview, il sous-entend lui-même que « S'il y a des endroits où, pour être clair,

les groupes de besoins ne marchent pas, où les équipes considèrent que ce n'est pas efficace, où les résultats ne se voient pas voire éventuellement se dégradent, il faut que les chefs d'établissement et les équipes puissent faire différemment », sans réellement expliquer ce que cela signifie concrètement – rajoutant ainsi de l'incertitude sur le devenir de cette réforme décriée.

Ce résultat était pourtant prévisible. Ainsi, dès mars 2017, la professeure Dominique Lafontaine rappelait que : « Les différentes pratiques de regroupement homogène des élèves, qu'elles se fondent sur les aptitudes ou l'origine sociale, vont de pair avec de moins bonnes performances moyennes des systèmes éducatifs et accentuent, dans les disciplines considérées comme majeures par l'institution scolaire, les différences de performance entre les élèves faibles et les élèves forts. Ces pratiques accentuent le poids du milieu familial sur les performances scolaires et accroissent donc les inégalités en fonction de l'origine sociale. »

Au vu de tous ces éléments et afin de tirer les conséquences qui s'imposent, l'adoption de cet amendement d'appel permettra à la représentation nationale de se prononcer sur la mise en place des groupes de niveaux – d'autant plus qu'elle n'a jamais été sollicitée pour se prononcer sur l'opportunité de sa mise en oeuvre. Il existe une majorité en faveur de l'abrogation de ces groupes, comme l'a démontré l'adoption lors de l'examen du PLF 2025, d'un amendement du groupe LFI allant dans le même sens.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons un transfert de crédits en AE et en CP à hauteur de 1 euro de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » vers l'action 01 d'un nouveau programme intitulé « Abrogation des groupes de niveaux dans le cadre du Choc des savoirs », abondé d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.